

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2187

Approbation d'une convention d'occupation des locaux entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale et la Métropole de Lyon, dans le cadre d'interventions de la Bml dans des Maisons du Rhône.

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 6 JUIN 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 8 JUIN 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 MAI 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 10 JUIN 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 15 JUIN 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRÜMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme NACHURY (pouvoir à M. HAVARD), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), M. COULON (pouvoir à M. TOURAINE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2187 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX ENTRE LA VILLE DE LYON / BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ET LA METROPOLE DE LYON, DANS LE CADRE D'INTERVENTIONS DE LA BML DANS DES MAISONS DU RHONE. (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 27 mai 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La sensibilisation à l'importance du livre et de la lecture dans le développement des jeunes enfants et de la relation parents-enfants est un axe important des missions de la Bibliothèque municipale de Lyon. L'effort porté auprès des plus jeunes publics se traduit, dans les établissements constituant le réseau de lecture public lyonnais, par :

- des collections (livres, cd...) destinées aux enfants dès leur plus jeune âge ;
- des collections destinées aux parents et professionnels de l'éducation ;
- des actions régulières (lectures, spectacles...) proposées dans les bibliothèques aux enfants en bas âge ;
- des actions d'information autour des questions de parentalité et d'éducation ;
- des collaborations riches et variées avec des structures locales spécialisées dans le domaine de la petite enfance (relais d'assistantes maternelles, crèches...).

Dans ce cadre, un travail partenarial s'est noué depuis plusieurs années entre certaines bibliothèques du réseau lyonnais et les services de Protection Maternelle et Infantile de leur territoire.

Ce partenariat se traduit par la présence de bibliothécaires dans la salle d'attente de la visite médicale de la PMI, afin d'assurer une permanence permettant aux enfants et à leurs parents de bénéficier de lectures d'histoires, de présentation d'ouvrages, et d'échanges autour du livre et de la lecture.

Cette présence « hors-les-murs » est l'occasion pour la bibliothèque de toucher des publics qui ne sont pas tous habitués à la fréquentation des institutions culturelles, de les sensibiliser à l'importance du livre et de la lecture dans le développement des jeunes enfants et de la relation parents-enfants, et dans la prévention contre l'illettrisme. Pour les services de la PMI, c'est l'occasion de bénéficier de la présence de professionnels du livre et de lecture, spécialisés dans leur médiation auprès des jeunes enfants et de leurs parents.

La bibliothèque municipale de Lyon propose aujourd'hui ce type d'activités dans les services de PMI de quatre Maisons du Rhône distinctes. Convaincus de l'importance de cette collaboration dans l'accomplissement des missions des deux services, et dans l'intérêt des publics touchés, nous souhaitons pérenniser et consolider ce partenariat en formalisant les relations entre les structures. En outre, il s'agit de formaliser l'occupation des locaux par la Bibliothèque Municipale de Lyon dans les structures lors de leurs interventions.

Il est donc proposé de signer une convention avec la Métropole de Lyon, relative à l'occupation des locaux des Maisons du Rhône concernées, par la Ville de Lyon à travers son service Bibliothèque. Cette convention définit les conditions administratives des occupations, des locaux équipés pour les interventions culturelles des annexes de Bibliothèques.

Il est à noter que ces occupations des locaux se font à titre gracieux dans le cadre d'interventions culturelles proposées par la Ville de Lyon – Bibliothèque Municipale.

Les périodes d'utilisation sont à définir d'un commun accord au début de chaque année scolaire entre la Métropole et l'Utilisateur.

La durée de la convention proposée est d'un an, prorogeable par tacite reconduction par période d'un an dans la limite d'une durée totale de 5 ans.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1- La convention d'occupation des locaux susvisée, consentie par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale, pour l'occupation de salles d'attente dans 4 Maisons du Rhône, afin d'y réaliser des interventions culturelles de la Bibliothèque, pour une durée d'une année prorogeable tacitement 4 fois un an, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tous les autres documents y afférents.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN